

EXERCICES D'APPLICATION

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

EXERCICE 1 :

L'entreprise NIDAL met à votre disposition les informations suivantes relatives à l'exercice 2019 :

Extrait du compte des produits et charges

Charges	Montant	Produits	Montant
-Charges d'exploitation	340.000	-Ventes de marchandises	600.000
-Charges financières	150.000	-Produits accessoires	40.000
-Charges non courantes	160.000	-Produits financiers	140.000
		-Produits non courant	180.000

Informations complémentaires :

-Les charges d'exploitation comprennent :

- 40.000 dh de charges non liées à l'activité de l'entreprise.
- 44.167 dh des achats de marchandises payés en espèces.

-Les charges non courantes comprennent :

- 20.000 dh d'amendes et de pénalités fiscales.
- 30.000 dh des acomptes provisionnels payés par chèques.

-Les produits financiers comprennent 60.000 dh de dividendes.

Travail à faire :

- 1-** Calculer le résultat comptable avant impôt.
- 2-** Déterminer le résultat fiscal de l'exercice.
- 3-** Calculer l'I.S théorique et la C.M.
- 4-** Déterminer l'I.S dû.
- 5-** Procéder à la régularisation de l'I.S.

EXERCICE 2 :

La société SOFICA est une SA au capital de 1.000.000 dh partiellement libéré. Au titre de l'exercice 2019, elle vous remet les informations suivantes :

Extrait du compte des produits et charges

Charges	Montant	Produits	Montant
-Charges d'exploitation ⁽¹⁾	500.000	-Produits d'exploitation ⁽⁴⁾	950.000
-Charges financières ⁽²⁾	65.000	-Produits financiers ⁽⁵⁾	25.000
-Charges non courantes ⁽³⁾	86.000	-Produits non courant ⁽⁶⁾	18.000
-Impôt sur les résultats	68.400	-Résultat net comptable	273.600

(1) dont :

- une facture d'achat de marchandises comptabilisée en TTC : 30.000 dh.
- une facture d'achat d'un ordinateur acquis pour : 16.000 dh.
- une facture de déplacement d'un représentant commercial : 4.000 dh (HT).

(2) dont 30.000 dh d'intérêts de rémunération du compte courant d'associé crédité de 600.000 dh au taux de 5%. Le taux autorisé est de 10%.

(3) dont :

- 2.800 dh des majorations pour paiement tardif des acomptes.
- 78.000 dh des acomptes provisionnels.

(4) dont :

- 800.000 dh de chiffre d'affaires (HT).
- 50.000 dh des produits accessoires (HT).

(5) dont :

- 12.000 dh des produits de participation dans le capital d'une société.
- 1.500 dh d'impôt sur les intérêts bruts d'un compte à terme au taux de 20%.

(6) dont 9.000 dh des subventions reçues.

Travail à faire :

- 1- Déterminer le résultat fiscal.
- 2- Calculer l'I.S théorique et la C.M.
- 3- Déterminer l'I.S dû.
- 4- Procéder à la régularisation de l'I.S.